

# LE CONTRÔLE D'INTERNET EN CHINE : L'AVERS ET LE REVERS

REGARDS SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

PAR

OLIVIER ARIFON<sup>1</sup>

ET

PHILIPPE RICAUD<sup>2</sup>

UN MYTHE AUX COLORATIONS OCCIDENTALES

L'arrivée de la «société de l'information» en Asie et plus particulièrement en Chine relance et amplifie le débat sur le lien entre développement et démocratie. A ce jour, la thèse dominante est la suivante : l'association entre réformes économiques, libéralisation du marché et des échanges et montée d'une classe moyenne doit, selon toute vraisemblance et à plus ou moins court terme, conduire à des réformes démocratiques. Dans le cas chinois, cette idée est soutenue par certains chercheurs et journalistes, constatant de réelles réformes sur la liberté de la presse et d'expression à Taïwan, en Corée, voire aux Philippines.

Toutefois, la situation chinoise est différente : le pouvoir n'a «*pas de défi à relever et ne risque pas d'être défait par un processus électoral*»<sup>3</sup>. Il est donc libre d'appliquer, en économie comme pour la «société de l'information», les méthodes et procédés de son choix. Avant d'examiner les conséquences de ce constat, rappelons le contenu du concept de «société de l'information».

## *Un terme ambigu*

Présent depuis le début des années 1990, ce terme recouvre deux domaines : le développement des techniques et des pratiques de communication et des programmes d'actions publiques et privées. Cela s'incarne dans deux directions : des technologies reliées en réseaux et un discours sur la connaissance considérée comme une ressource de compétitivité et de développement. Il faut donc prendre en compte ces deux dimensions, d'origines distinctes, mais confondues dans l'expression : d'une part, les technologies, essentiellement numériques et issues de l'informatique, s'imposent comme outils de travail et de communication; de l'autre, la «société de l'information» propose une augmentation du savoir commun grâce à la mise en réseau des savoirs que porte chaque individu ou organisation. Ici, la connaissance (d'une institution, d'un pays...) est perçue comme un moyen de compétitivité économique et «sociétal». C'est ce que montre le discours sur le *management* de l'information et l'intelligence économique qui, venu du monde de l'entreprise, arrive peu à peu dans d'autres organisations, voire s'applique à un pays. C'est le sens du débat sur le «patriotisme économique», notion mise en avant par le Premier ministre français Dominique de Villepin, à partir de septembre 2005.

Les questions relatives à la société de l'information, notamment l'analyse des concepts et mythes, sont débattues depuis un certain temps<sup>4</sup>. Il reste utile de signaler ici le discours de la Commission européenne dans son Livre blanc, qui, en 1997, voyait déjà dans la société de l'information un des facteurs de formation et de croissance capable de donner un nouveau souffle à l'Union européenne et à ses politiques, ce que les années 2000 ont infirmé.

Toutefois, la société de l'information fait l'objet de programmes conduits par les Etats et les entreprises et a été le sujet d'un «sommet mondial», dont la seconde édition a eu lieu à Tunis

---

<sup>1</sup> Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication à l'Université Robert Schuman (Strasbourg, France) et chercheur au Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur les médias en Europe (CERIME).

<sup>2</sup> Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication à l'IUT de Dijon (France) et chercheur au LIMSIC.

<sup>3</sup> Hu PING, *Chine, à quand la démocratie? Les Illusions de la modernisation*, Editions de l'Aube, 2004, p. 35.

<sup>4</sup> Cf. Alain KIYINDOU, «Société de l'information» : perspectives pour le Sommet de Tunis», *Annuaire français des relations internationales*, vol. V, 2004, p. 1 017; Michel MATHIEN (dir.), *La «Société de l'information». Entre mythes et réalités*, Bruylant, Bruxelles, 2005

en novembre 2005. Elle fait aussi l'objet de contestations et débats par les ONG, ce qui, en retour, la légitime aux yeux des médias et du public. En 2005, les conclusions du rapport de l'UNESCO, «Vers les sociétés du savoir», portent essentiellement sur les risques de promotion d'un système unique et sur le danger d'un déterminisme technologique.

### ***Société de l'information et société chinoise***

Les observateurs extérieurs, politologues européens comme dissidents chinois, voient dans la montée en puissance de la société de l'information, un facteur favorable à l'évolution de la société chinoise. Fait prometteur lorsqu'on remarque que la société de l'information est porteuse – au même titre qu'Internet – de mythes fondateurs. Or, ces derniers sont profondément enracinés dans la culture occidentale, voire exacerbés dans celle des Etats-Unis : facteur de démocratie (représentative ou participative), transparence entre politiques et société civile, information libre et forte gratuité, accès au savoir et société de la connaissance, autorégulation au sein ou non de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers, société privée contrôlée, rappelons-le, par le Département du Commerce des Etats-Unis)<sup>5</sup>. En Extrême-Orient, les attentes générées par ces mythes pourraient alors contribuer à réduire les tensions de la société chinoise, celles-ci résultant d'une économie florissante, d'un vide politique – le dogme du Parti communiste chinois (PCC) est obsolète – et d'une absence de spiritualité. Toutefois, il semble que le gouvernement ait décidé d'un usage d'Internet propre à ses intérêts et à sa culture, point de vue qui rejoint l'analyse de Jean-Luc Domenach : «*le régime chinois s'engage sur le marché mondial, mais en restant lui-même, comme une grande puissance per se, afin de figurer, sans payer de prix politique majeur, dans le petit nombre de pays qui profitent le plus de la mondialisation et la contrôlent*»<sup>6</sup>.

### ***Le choix de la Chine face à la société de l'information***

Conscient de l'intérêt d'un réseau et de connexions efficaces à l'intérieur du pays comme avec l'extérieur, la Chine a, dès 1996, décidé d'intégrer l'Internet. L'architecture du réseau a été développée sous l'égide de plusieurs administrations, selon une règle bien précise : quatre grands réseaux forment quatre points d'accès au pays. Ces *backbones* (colonnes vertébrales) supportent l'ensemble du trafic à l'échelle du pays, solution qui rend aisée l'installation de filtres et de logiciels spécialisés vis-à-vis des sites hébergés à l'étranger. Le pays revendique une approche particulière, comme en témoigne la déclaration du ministre chinois des Postes et des Télécommunications : «*le gouvernement chinois est conscient tant des avantages que des inconvénients de ce réseau [...]. Il s'agit d'adopter des mesures contre ce qui peut être préjudiciable à la sécurité du pays et ira à l'encontre des traditions chinoises*»<sup>7</sup>. Et, dès 1996, un premier texte de loi contrôlant l'accès à Internet et à son contenu a été proposé. Depuis, de nombreuses autres régulations se sont succédé, l'ensemble formant une série de mesures légales et rationnelles. Enfin, des observateurs ont insisté sur le rôle modificateur de l'adhésion à l'OMC pour la Chine. Or, les Etats sont libres d'imposer des réglementations, surtout sur des points comme la sécurité ou l'intérêt général, et rien ne mentionne une obligation de liberté de parole et de presse dans les textes de l'Organisation.

## A L'EPREUVE DES FAITS

### ***Régulation et adaptation***

Deux questions se posent, celle de la régulation et celle, moins évidente, de l'adaptation de la société de l'information aux attentes du gouvernement chinois. Historiquement, en Occident, la régulation des savoirs et des médias est passée par plusieurs acteurs. Sur ce sujet, Régis Debray a consacré un chapitre de son *Cours de médiologie générale*, où il explique les étapes et les acteurs de la régulation : le livre manuscrit a

---

<sup>5</sup> Ces termes sont débattus et pourraient être détaillés. Pour plus de détails, cf. le rapport de la Commission nationale française de l'UNESCO, *La «société de l'information» : glossaire critique*, La Documentation française, Paris, 2005.

<sup>6</sup> Jean-Luc DOMENACH, *Où va la Chine?*, Fayard, Paris, 2002, p. 130.

<sup>7</sup> Cité par Dominique COLOMB, «La relation équivoque de la Chine avec Internet», in Tristan MATTELART (dir.), *La Mondialisation des médias contre la censure*, INA /de Boeck, 2002, p. 289.

d'abord été régulé par l'Eglise puis l'imprimé par l'Etat; ensuite, le télégraphe, les agences de presse, la radio puis l'audiovisuel ont été régulés par le marché et l'Etat<sup>8</sup>.

Internet complique la situation, car outil construit en réseau, franchissant les frontières, sa régulation pose problème et permet à chaque groupe social de s'y retrouver en fonction de son idéologie. Des structures comme l'Eglise catholique romaine ou les réseaux terroristes en ont bien compris les intérêts et les usages, conformément à leurs objectifs respectifs. Enfin, le réseau pose un autre problème : «*Internet pose un tel degré d'interconnectivité que les Etats doivent absolument veiller à ce qu'il soit régulé dans les économies moins développées comme la Chine, s'ils veulent éviter que s'ouvrent des brèches par lesquels passeront [...] le terroriste, le trafiquant de drogue, le blanchisseur d'argent et le diffuseur de pornographie infantile*»<sup>9</sup>.

Le recensement des actions et outils mis en place par le gouvernement révèle la vision de ce dernier sur les TIC, pensés à la fois comme outils de développement et comme moyens de contrôle idéologique :

- nécessité d'une déclaration et d'une approbation des nouveaux sites auprès du gouvernement, démarche identique à celle pour les journaux et autres médias; les sites existants devaient eux se faire enregistrer avant la date limite du 30 juin 2005 auprès du gouvernement.
- interdiction de mise en ligne de toute information n'ayant pas été validée par la SPPA (State Press and Publication Administration).
- pacte d'autodiscipline instauré en mars 2002, à savoir adhésion volontaire des portails, moteurs et fournisseurs d'accès à une charte de conduite édictée par l'Association chinoise de l'Internet.
- surveillance des sites, des *blogs* et des forums de discussions par des personnels spécialisés, des cyberpoliciers, du ministère de la Sécurité publique.
- censure en temps réel des outils de discussion sur Internet : *cf.* à ce propos l'étude menée par Reporters sans Frontières, qui détaille, avec des tests, la surveillance des forums et le délai de vie d'un message au contenu jugé incorrect par les autorités<sup>10</sup>; un travail identique a été mené par l'OpenNet Initiative<sup>11</sup>.
- instauration d'une liste restrictive de mots-clefs, comme «Taiwan», «démocratie», «Tibet» ou «droits de l'homme», fournis par l'Etat et mis en place par les moteurs de recherche tels que Google et Yahoo! En d'autres termes, ces sociétés pratiquent la restriction de leurs prestations, attitude antinomique avec leur positionnement publicitaire en Occident, mais totalement cohérente d'un point de vue commercial, puisqu'il s'agit de répondre aux attentes du client.
- filtrage : liste noire de sites avec mise à jour en permanence, *via* des technologies fournies par des sociétés occidentales (500000 sites seraient jugés contraires aux lois chinoises ou attentatoires à la société)<sup>12</sup>.
- publication d'une liste de commandements, manière de suggérer le «bon» comportement aux internautes. Il est ainsi interdit de diffuser des informations qui «*violent les principes de base de la Constitution chinoise; mettent en danger la sécurité nationale, révèlent des secrets d'Etat, incitent à la subversion de l'Etat ou mettent en danger l'unité du pays*», qui portent atteinte à la réputation du pays, développent la haine, le racisme et mettent en danger l'harmonie ethnique du pays, violent les lois nationales sur la religion ou promeuvent les sectes et les superstitions, propagent des rumeurs, mettent en danger

---

<sup>8</sup> Régis DEBRAY, *Cours de médiologie générale*, Gallimard, Paris, 1999, p. 334.

<sup>9</sup> Christopher R. HUGHES, «Pourquoi Internet ne démocratisera pas la Chine», *Critique internationale*, n° 15, avr. 2002, pp. 85-104.

<sup>10</sup> Reporters sans Frontières, *Chine, le livre noir*, RSF, Paris, 2004, pp. 93-101.

<sup>11</sup> «Internet filtering in China in 2004-2005», disponible sur le site Internet [www.openinitiative.net](http://www.openinitiative.net).

<sup>12</sup> Arnaud JACOB, *Le Panopticon chinois. La liberté de l'Internet en question*, disponible sur le site Internet [www.fluctuat.net/tourdumonde](http://www.fluctuat.net/tourdumonde).

l'ordre et créent une instabilité sociale, ont un caractère pornographique, violent ou lié aux jeux de hasard, diffament ou portent atteinte à la réputation des personnes, incluent des informations illégales au regard de la loi ou des règlements administratifs.

Deux interdictions inédites ont été ajoutées à ces règles : l'encouragement des rassemblements illégaux, les grèves, les troubles à l'ordre public; l'organisation des activités illégales ou la création des associations illégales par le biais d'Internet<sup>13</sup>.

Ce panorama montre le paradoxe de la situation. D'une part, le réseau chinois est le deuxième de la planète après celui des Etats-Unis, avec près de 100 millions d'internautes pour 31 millions de PC connectés, et la politique du gouvernement en matière d'équipement, de développement des technologies est visible, car la Chine compte bien tirer parti de ces efforts pour soutenir et amplifier la croissance du pays. D'autre part, le gouvernement central étend et perfectionne son contrôle du réseau, tout en laissant prospérer le champ économique et commercial. Les sites commerciaux ou de vente en ligne ont, en effet, une grande liberté d'action et des accords de partenariats ont été signés avec Yahoo et Google. Signalons que cette volonté de contrôle n'est pas isolée et donne à voir comment, selon les régimes, les Etats cherchent des solutions : *Courrier International* mentionne que l'Australie, le Zimbabwe, l'Arabie saoudite et le Vietnam tentent de restreindre l'usage au réseau tout en profitant de ses avantages<sup>14</sup>, le cas le plus étonnant étant Cuba, où il est nécessaire d'obtenir une autorisation de l'administration pour accéder à un ordinateur connecté au réseau.

#### *Dynamique politique particulière ou nécessité?*

La situation chinoise de la société de l'information, associée à celle de la presse – peines de prisons pour les journalistes, avis tranchés du département de la propagande –, montre que l'espace du débat public a rétréci. Cette situation fait réagir de nombreuses associations et ONG.

L'une d'elles, Reporters sans Frontières, vient de publier, avec l'aide du ministère français des Affaires étrangères et de la Caisse des dépôts et consignations, un guide pour bien utiliser les blogs<sup>15</sup>. *Véritable vade-mecum* technique et philosophique, assorti d'adresses et de témoignages, ce guide de 46 pages indique comment créer un blog, l'alimenter et, fin du fin, comment discuter (essayer de) de manière anonyme, contourner la censure et assurer la confidentialité de ses courriels. Au-delà de cette action, l'Occident est ici confronté à ses valeurs. En effet, certains pensent que les fournisseurs d'accès ne devraient pas signer les accords relevés plus haut avec le gouvernement chinois, en vertu du respect des droits de l'homme et de la politique de restriction des libertés. En filigrane, cette attitude reviendrait à une sorte de violation des valeurs d'Internet et des droits fondamentaux, conçus, rappelons-le, selon les valeurs occidentales.

Cela peut contribuer à expliquer pourquoi les internautes cherchent d'eux-mêmes les limites à ne pas dépasser avec Internet, en particulier sur les blogs et forums. Bien entendu, l'omniprésence de la police et l'arrestation de 62 internautes sont également des facteurs significatifs de leur attitude. Toutefois, le gouvernement tente certainement de faire jouer les deux dimensions à la fois, répression et intégration des limites par les citoyens. Après tout, le processus n'est-il pas similaire avec les tentatives de régulation de la musique disponible au format MP3 sur le réseau? D'une part, sanction et répression, jusqu'à quinze mille euros pour la plus grosse peine en France (quatre mois de prison ferme à Taiwan) et mise en place de systèmes payants et efficaces<sup>16</sup>.

En définitive, la régulation se pose en termes de position d'un curseur. Entre la position des Etats-Unis, qui refusent de laisser à d'autres pays la régulation du réseau, et, à l'opposé, celle

---

<sup>13</sup> Cf. le site Internet [www.rsf.org](http://www.rsf.org).

<sup>14</sup> *Idem*.

<sup>15</sup> *Guide pratique du blogger et du cyberdissident*, disponible sur le site Internet [www.rsf.org](http://www.rsf.org).

<sup>16</sup> Sur ce sujet, cf. le dossier «Dix ans de révolution numérique», *Télérama*, n° 2 912, 5 nov. 2005, pp. 63-75.

des pays totalitaires, qui veulent la transférer aux Etats, l'Europe propose une solution médiane, avec la mise en place d'un organisme international. Ce débat a fait l'objet du Sommet mondial de la société de l'information qui s'est tenu à Tunis à l'automne 2005. La dynamique politique de ce processus demande un traitement adapté, puisque la complexité des enjeux peut conduire à en privilégier certains au détriment d'autres. La prise en compte de toutes ces dimensions conduit à une analyse plus réaliste que le postulat selon lequel des valeurs sociales «dominantes» se répandraient automatiquement dans le monde entier. En d'autres termes, pour le cas actuel de la Chine, il semble que ni les entreprises privées, comme c'est manifestement le cas en Occident, ni les organismes internationaux ne façonnent Internet. C'est plutôt le contraire : la Chine décide de la manière d'utiliser et de réguler les technologies de l'information et de la communication. Ce pays semble s'engager vers une sorte d'absorption des caractéristiques de la société de l'information pour les adapter à ses propres valeurs. Cela n'est pas la première fois, puisque l'histoire montre comment la Chine a su absorber successivement le bouddhisme, les envahisseurs mongols et mandchous et les technologies industrielles venues d'Occident. Il semble que le capitalisme suive, en ce moment, la même voie. La question est posée. La réponse viendra dans les dix prochaines années.

#### LES BONNES INTENTIONS DE L'OCCIDENT...

La Chine est ainsi à la fois un bon et un mauvais élève : bon parce que le régime encourage, par des mesures concrètes, le rapide développement d'Internet; mauvais en raison du contrôle répressif à l'encontre des internautes et des sites qui n'ont pas son approbation.

On a vu également que le régime ne manque pas de raisons formellement irréprochables pour couvrir une censure dont l'Occident s'offusque à bon droit. Il paraît inattaquable quand il invoque la sécurité du pays dans sa lutte contre les rassemblements illégaux, l'incitation à la subversion et au soulèvement, quand il sanctionne les actes racistes, les rumeurs, les atteintes à la réputation des personnes, lorsqu'il prend la défense des traditions et des valeurs chinoises en réprimant la pornographie et les jeux de hasard. Les déclarations d'intention sont nettes, même si les faits qu'elles recouvrent sont moins purs. Ce faisant, le régime chinois agit comme doit le faire n'importe quel régime soucieux de l'intérêt collectif et de la paix civile. Cependant, on objectera, avec John Rawls, que «chaque personne possède une inviolabilité fondée sur la justice qui, même au nom du bien-être de l'ensemble de la société, ne peut être transgressée»<sup>17</sup>. Autrement dit, les droits de l'homme ne sauraient être sacrifiés sur l'autel de la sécurité. On pourrait s'entendre répondre ceci : en bonne orthodoxie marxiste, le régime chinois considère le Parti comme le dépositaire légitime des intérêts du peuple, l'instance qui sait mieux que le peuple lui-même ce qui est bon.

Ces justifications ne font pas illusion dans le camp occidental, où l'on dénonce les abus de pouvoir et les atteintes aux droits de l'homme. S'arroger un droit de regard sur le contenu des messages à caractère privé est ouvertement contraire au principe démocratique, qui exige autant une opacité protectrice enveloppant la sphère privée que la transparence dans l'espace public. Le contrôle d'Internet apparaît très discutable dès lors que la sacro-sainte liberté d'expression est menacée et que des individus sont condamnés – et parfois jetés en prison – pour des accusations aussi fantaisistes que d'avoir tenu des propos anti-gouvernementaux, des idées subversives, des paroles anti-patriotiques et autres formules du même genre. Imposer ainsi le silence aux opposants, arrêter la diffusion des opinions hétérodoxes sur les questions sensibles comme le Tibet, Taiwan, le Xinjiang, la démocratie est perçu comme une forme de censure en Occident, qui, dans la distinction entre liberté d'expression et droit régalién d'un

---

<sup>17</sup> John RAWLS, *Théorie de la justice*, Seuil, 1997, p. 29.

Etat à prévenir les fauteurs de troubles, suit la ligne de démarcation définie par des penseurs comme Bentham.

Michel Foucault a popularisé le Bentham du *Panoptique*, mais d'autres écrits du philosophe anglais, accessibles en français depuis quelques années seulement, donnent un éclairage sensiblement moins «totalitaire» du principe de surveillance<sup>18</sup>. Chez Bentham, en effet, sécurité et liberté sont les deux versants d'une même réalité, si bien que œuvrer à l'un, c'est œuvrer à l'autre. Il y a là la base d'une théorie sociale et politique qui prend ses distances vis-à-vis de la philosophie politique de Hobbes par exemple. Il y a certes nécessité d'une surveillance dirigée contre les délinquants, puisqu'ils constituent une menace directe pour la sécurité des citoyens. C'est le panoptique version carcérale, mais extensible à la société : l'Etat, pour garantir la sécurité des citoyens, est fondé à exercer une certaine surveillance; Bentham justifie l'établissement de fichiers qui renseignent le pouvoir sur chaque individu. Cependant, le Britannique prévoit une limite à ne pas franchir : les fichiers ne doivent contenir aucun renseignement d'ordre privé telles la religion, les opinions, *etc.* Il n'est donc pas question, pour lui, d'en appeler à une société totalement transparente pour le pouvoir. Bentham, sans rien imaginer des possibilités infinies de l'informatique et de la biométrie, se doutait déjà qu'un fichier contenant des données à caractère privé donnerait inévitablement lieu à une utilisation autre que la simple sécurité des citoyens.

Le *Panoptique* comme principe de surveillance de la société est «l'œil du pouvoir» : version privilégiée par Foucault, à la recherche d'un modèle pour rendre compte des relations de pouvoir dans les sociétés modernes et démocratiques. Toutefois, c'est oublier que le principe de surveillance est, chez Bentham, réversible, comme Christian Laval l'a rappelé<sup>19</sup>. Le problème que Bentham entend ici résoudre est formulé par la question : qui nous protégera de nos gardiens? Question paradoxale, en vérité. C'est pourquoi Bentham refuse l'instauration de gardiens au-dessus des gardiens, d'une police des polices, solution qui ne ferait que déplacer le problème à l'infini, sans le résoudre nullement. Au lieu de cela, Bentham propose d'appliquer le principe de surveillance aux gouvernants : le peuple sera en mesure de vérifier par lui-même si les dirigeants travaillent aux intérêts collectifs ou s'ils les trahissent. Le *Panoptique* est alors «l'œil du peuple» : les dirigeants sont, en tant que tels, des délinquants potentiels; le peuple est le meilleur juge de la préservation des intérêts collectifs car il est par principe incorruptible – la corruption est la trahison des intérêts collectifs au profit d'intérêts privés ou de ceux d'une minorité. On mesure tout ce qui sépare cette conception de la conception marxiste, qui a des accents gnostiques en raison d'une division entre le petit groupe des initiés qui savent et doivent régner sur les hommes ordinaires, assimilés à des ignorants.

La surveillance, appliquée au peuple par les dirigeants et aux dirigeants par le peuple, est par conséquent l'élégante solution apportée par Bentham au problème du rapport entre liberté et sécurité. Hobbes, par la théorie du «*pacte social*», concevait la sécurité comme une concession passée au détriment de la liberté de chacun, le citoyen troquant une portion de sa liberté contre une promesse de sécurité. Telle est, nous semble-t-il, la pensée qui sert de cadre à la conception occidentale précisant les conditions sous lesquelles un régime est en droit d'exercer un contrôle des citoyens et les limites à ne pas franchir. Appliqué au contexte chinois, il conduit à stigmatiser la politique répressive du régime, outrepassant ses droits et obligations.

Contre ces abus de pouvoir, l'Occident place de grands espoirs dans la pénétration de la Chine par les nouvelles technologies. Il veut à tout prix y voir un instrument de démocratisation, un

---

<sup>18</sup> Jeremy BENTHAM, *Garanties contre l'abus de pouvoir et autres écrits sur la liberté politique*, Editions Rue d'Ulm, 2001. Cf. notamment la postface écrite par Marie-Laure Leroy, dont nous nous inspirons ici.

<sup>19</sup> Christian LAVAL, «De l'utilité du Panoptique», postface à Jeremy BENTHAM, *Panoptique, Mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspections, et nommément des maisons de force*, Mille et une Nuits, Paris, 2002, pp. 59-65.

levier pour la défense des droits de l'homme, un canal par lequel s'insinueront les idées modernes. «Aucune nation n'a encore trouvé le moyen d'importer des biens et des services tout en arrêtant à ses frontières les idées étrangères», déclarait James Baker en 1992. *Il est de notre intérêt que la prochaine génération de Chinois soit impliquée dans l'ère de l'information et ne reste pas à l'écart des grands courants mondiaux qui modèlent l'avenir.*<sup>20</sup> Christopher Hughes, qui rapporte cette citation du secrétaire d'Etat américain, était brillamment l'idée selon laquelle les technologies de l'information et de la communication fonctionnent très peu en faveur de la démocratie, alors que la cause nationaliste en tire le meilleur parti. Ajoutons à son analyse que de nombreux groupes et entités sociales se sont appropriés très tôt Internet : les altermondialistes, les libertaires, les pédophiles, la pègre, *etc.*, chacun voit midi à sa porte et Internet dans son camp. La Toile se présente donc comme un nouveau terrain, où s'agitent et s'affrontent des groupes existants, un média au service de n'importe quelle cause, démocratique ou non, voire anti-démocratique.

### ... ET LEURS ENVERS

Les visées occidentales sont également – pourquoi se le cacher? – de nature économique : la Chine – le marché du siècle! répète-t-on à l'envi – devrait abandonner son économie communiste et sortir de son isolement. Cette évolution est en cours. Internet est un formidable moyen d'entrer dans le développement économique de la Chine. Ici, les bonnes intentions (liberté des citoyens, droits de l'homme, démocratie) s'effacent devant les questions d'intérêt et on sait combien ces deux aspects, le politique et l'économique, importent à nos chefs d'Etat : d'un côté, il y a croisade pour les droits de l'homme; d'un autre, chacun veille jalousement à la préservation de ses intérêts commerciaux. Cette ambivalence, qui paraît légitime et ne pose pas de problème dans la conscience de nos dirigeants, doit cependant réveiller de douloureux souvenirs dans la mémoire collective chinoise... Il ne nous semble pas possible d'apprécier pleinement le contrôle d'Internet par les autorités et, plus largement, la pénétration des technologies de l'information, ses enjeux mais surtout sa signification, sans un regard rétrospectif sur le contexte historique qui a vu la fin de la dynastie des Qing (au pouvoir depuis 1644) et l'avènement de la République (1911), en particulier le rôle de l'Occident dans ces événements de portée considérable.

Pour simplifier, il existe en Chine, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, la plus grande méfiance, pour ne pas dire une franche hostilité, à l'égard de l'influence occidentale, entrecoupée de courtes périodes d'accalmie. Cela a conduit la Chine à fermer ses frontières, à restreindre ses contacts avec l'étranger, bref à se protéger contre ce qui était considéré comme une contamination. Parallèlement, les nations européennes ont éprouvé la plus grande impatience, souvent teintée d'irritation et d'agressivité, devant ce repli jugé intolérable par des nations expansionnistes et colonialistes. Celles-ci ont par conséquent exercé une pression constante pour forcer l'ouverture de la Chine, par la diplomatie, puis par des voies moins pacifiques.

Rappelons que les firmes britanniques acheteuses de thé et de soie s'accommodaient difficilement des restrictions imposées par le gouvernement mandchou, qui n'avait autorisé qu'un seul port d'échange commercial (Canton). Pour équilibrer les importations étrangères par des exportations, ces firmes ont monté un système de contrebande de l'opium, produit par la main-d'œuvre bengalienne de la Compagnie britannique des Indes orientales. Naturellement, les autorités chinoises se sont émues des effets dévastateurs de cette drogue et se sont offensées de cette ingérence occidentale. Les traités concluant les deux guerres de l'Opium, celui de Nankin (1842) et celui de Tientsin (1858), ont abouti à l'ouverture de ports commerciaux. La Chine se voyait en outre contrainte d'entretenir des relations diplomatiques avec les nations occidentales et créa dans ce but un ministère des Affaires étrangères. Enfin, l'activité missionnaire, interdite depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, a été de nouveau autorisée jusque

---

<sup>20</sup> James A. BAKER, «America in Asia : emerging architecture for a pacific community», *Foreign Affairs*, vol. LXX, n° 5, 1991-1992, pp. 16, cité in Christopher R. HUGHES, *op. cit.*, p. 85.

dans l'intérieur du pays. On retrouve les trois «M» soutenant le processus colonial en Afrique et ailleurs : les marchands, les militaires, les missionnaires.

L'ombre des «Traités inégaux» plane depuis plus d'un siècle sur les relations internationales entre la Chine et l'Occident. Ces traités, dénoncés par exemple au moment des négociations sur la rétrocession de Hong Kong, symbolisent une souveraineté chinoise bafouée dans plusieurs domaines essentiels : l'administration, l'armée, la justice. Les guerres de l'Opium, le sac de Pékin par les troupes britanniques, françaises et allemandes, les concessions arrachées à un empire à bout de souffle, sont des humiliations qui blessent aujourd'hui encore la fierté de tout Chinois. Elles sont consignées dans les livres d'histoire des écoliers; elles sont dénoncées par les gouvernements successifs, qui savent habilement exploiter, dans les discussions diplomatiques, le souvenir de l'ingérence occidentale, son arrogance, son manque de scrupule et rapporter tout fait d'actualité à cette période de l'histoire. Qu'on pense aux soulèvements populaires tournés contre les étrangers après le malencontreux bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade, soulèvements certes spontanés, mais aussi savamment encouragés et médiatisés par le régime de Pékin.

D'abord refusée, puis forcée, la modernisation avait été finalement acceptée suivant le principe *zhong xue wei ti, xi xue wei yong* : le savoir chinois est essentiel, le savoir occidental est purement utilitaire. Il convenait d'assimiler la science occidentale sans devenir occidental – et tant pis pour la prémisse de James Baker sur l'inhérence des biens et des idées : après tout, une vache ne devient pas herbe bien qu'elle se nourrisse exclusivement d'herbe. Le mouvement pour la modernisation ouvrit des bureaux de traduction d'ouvrages scientifiques et techniques occidentaux, fonda les premières industries, créa des usines – et, simultanément, entreprit une restauration du confucianisme pour siniser la modernisation. Avec la société de l'information, la même pièce se rejoue à un siècle et demi de distance.

\* \*  
\*

Le problème de l'ouverture à l'influence occidentale a préfiguré la question actuelle de la démocratisation de la Chine grâce à Internet. L'Occident, toujours animé par la «mission civilisatrice» qu'il s'est donnée à lui-même, désire porter la démocratie au monde entier, comptant sur la mondialisation des technologies de l'information pour l'aider dans cette entreprise. En face, la Chine se remet des excès de l'ère maoïste. Après avoir opté pour la stratégie de la fermeture jusqu'en décembre 1978, date du lancement de la réforme (*gaige*) par Deng Xiaoping, le régime a décidé de relever le défi, c'est-à-dire de s'appropriier les technologies occidentales de l'information sans pour autant céder sur les idées qu'elles sont censées véhiculer. C'est ainsi que le régime chinois encourage l'ouverture à Internet tout en gardant la main et l'œil sur ce qui s'y passe, en mettant à contribution les fournisseurs d'accès pour mettre en place une censure efficace. Le passage à la société de l'information se présente donc comme un *remake* de la modernisation de la Chine au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> Ce qui, au passage, résout l'étrange ambiguïté de la Chine par rapport à Internet, soulevée dans l'article de Dominique COLOMB cité précédemment.